

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 080-218006609-20260226-DEL_01_260226-DE



Séance du 26 février 2026

Délib. n° 01/260226

L'An deux mil vingt six, le vingt six février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

19/02/2026

Secrétaires de séance :

Mr LEPOIX Pierre

Mr LABRUYERE Renaud

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mme SZAREK France	Mme GRIMAUX Brigitte
Mme LECAT Vanessa		

Absent(s) excusé(s) : Mr DEVAUX Maxime, Mr BURLAT Julien, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud

**Objet : Projet d'achat et installation d'un distributeur de pain
Demande de la DETR 2026 et du Fonds d'Appui aux Communes**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de distributeur automatique de pain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la boulangerie de Brie a cessé sa tournée de distribution dans le village. Afin que les habitants de la commune puissent continuer à s'approvisionner en pain en continue, il propose l'achat d'un distributeur de pain, qui serait alimenté par la boulangerie de Monchy-Lagache qui a accepté de l'alimenter.

Monsieur le Maire a présenté plusieurs devis, et les membres du conseil municipal ont choisi « Ma Baguette » qui vend l'appareil à 10 173,89 € HT, machine standard d'occasion de 0.85m par 1m au sol pour uniquement des baguettes, système de paiement avec monnayeur et carte bleue ;

Cette machine à pain pourrait être placée entre l'abri de bus face à la mairie et la salle polyvalente, une prise de courant déjà présente permettrait son branchement sans autre travaux, accessible par tous et sécurisé pour les piétons.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que notre commune a la possibilité de bénéficier d'une subvention de 40 % pour l'achat d'un distributeur de pain neuf ou d'occasion par le Conseil Départemental, et de la DETR à hauteur de 40 % également.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE cette proposition d'achat de distributeur de pain au montant de 10 173,89 € HT, soit 12 208,67 € TTC, sous réserve de l'obtention des subventions,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces nécessaires (contrat et/ou convention) avec les parties concernées par l'achat,
- AUTORISE le Maire à faire la demande de la DETR 2026 à hauteur de 40 % de 10 173,89 € HT,
- AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 40 % de 10 173,89 € HT.

Vote	5
Pour :	5
Contre :	3 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	0

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire
Joël BELLARD

